



ASIE/IRAN - Sentence exécutée à l'encontre des chrétiens ayant bu le vin de la Cène

Téhéran (Agence Fides) – La peine de 80 coups de fouet infligée à des chrétiens condamnés pour « consommation de boisson alcoolisée » après avoir bu le vin d'une liturgie protestante (voir Fides 24/10/2013) a été exécutée. Ainsi que l'a appris Fides, Behzad Taalipasand et Mehdi Dadkhah ont reçu 80 coups de fouet infligés avec une extrême violence le 30 octobre. Selon des sources locales, un autre des condamnés, Mehdi Reza Omid, a reçu la même punition le 2 novembre alors que l'on ne connaît pas encore la date de la sanction dans le cas d'Amir Hatemi. Les chefs d'inculpation à la base de la décision de justice sont « consommation de boissons alcoolisées » et « possession d'un récepteur et d'une antenne satellitaire ». Ainsi que l'indique à Fides une note de l'ONG Christian Solidarity Worldwide (CSW), bien que les quatre hommes disposaient de 10 jours pour interjeter appel de la décision après la date de celle-ci, le 20 octobre, la peine a été exécutée avec une extrême rapidité. On ne sait si les recours déposés ont été rejetés ou s'ils n'ont pas même été pris en considération.

Mervyn Thomas, Directeur de Christian Solidarity Worldwide, déclare, dans une note envoyée à Fides : « Ces hommes ont été punis simplement pour avoir participé à un sacrement pratiqué depuis des siècles par les chrétiens du monde entier. Il s'agit d'une violation épouvantable et injuste du droit de manifester sa propre foi au travers de pratiques de culte et de rites. L'Iran s'est engagé, en adhérant à la Convention internationale des droits civils et politiques, à soutenir la liberté de religion ou de credo de toutes les communautés religieuses. En outre, la punition infligée viole l'article 5 de la Convention qui interdit les peines inhumaines ou dégradantes. Nous exhortons le gouvernement iranien à agir en conformité avec ses engagements internationaux ». (PA) (Agence Fides 04/11/2013)